

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Pierre JEAN, notaire à BARBENTANE, atteste qu'aux termes d'un acte reçu par moi, avec la participation de Maître Pierre MILAN, notaire associé à SAINT REMY DE PROVENCE, le 16 décembre 2015.

Monsieur **Philippe Jean-Marie JOYEUX**, fonctionnaire territorial, et Madame **Carole Sophie, Agnès MAURISSET**, employée de banque, son épouse, demeurant ensemble à SAINT REMY DE PROVENCE (13210), Avenue du Général Goislard de Monsabert, Les Chutes.

Nés, savoir :

- Monsieur à SAINT MARTIN D'HERES (38400), le 23 septembre 1973.
- Madame à MARSEILLE (13000), le 14 décembre 1974.

ONT VENDU A :

Monsieur **Luc-Jérôme Albert MERCURY**, directeur export, célibataire majeur, demeurant à BARBENTANE (13570), Mas de Laure.

Né à MARSEILLE (13000), le 17 septembre 1971.

Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame Mathilde MOURGUES suivant acte reçu par Maître Olivier JULIEN, notaire associé à AVIGNON (84000), le 2 novembre 2015.

L'IMMEUBLE ci-après désigné :

DESIGNATION

Sur le territoire de la commune d'AVIGNON (84000), 25, rue Saint Jean Le Vieux et impasse du Chapeau Rouge :

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés dépendant d'un ensemble immobilier figurant au cadastre de ladite commune Section DK Numéro 545 lieudit "25 Rue Saint Jean Le vieux" pour une contenance cadastrale de 02 ares 76 centiares.



Lesquels biens et droits immobiliers consistent en :

Le LOT NUMERO VINGT (20)

Un studio situé au premier étage de l'immeuble comprenant : une pièce affectée au séjour/chambre avec kitchenette et vue sur courrette ainsi qu'un cabinet de toilette

Auquel lot sont affectés :

Les trente-quatre millièmes (34/1.000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation sur papier libre, pour servir et valoir ce que de droit.

A BARBENTANE, le 16 décembre 2015.

~~Pierre JEAN
NOTAIRE
27, Avenue Bertherigues
13370 BARBENTANE~~